

Transports  
Loisirs  
Santé  
Lycée  
Études  
1<sup>er</sup> emploi  
Logement  
Citoyenneté  
Orientation

# DES INFOS, DES IDÉES, UN MÉTIER... CHOISISSEZ VOTRE VOIE APRÈS LA TROISIÈME

RENDEZ-VOUS SUR

**orientation-regionsud.fr**



maregionsud.fr



MaRegionSud



maregionsud



carif-oref

PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR

RÉGION  
SUD

PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



**Ce focus sur la voie  
professionnelle est  
extrait du guide de  
l'orientation en 3<sup>e</sup>**

VOUS POUVEZ AUSSI RETROUVER  
LE GUIDE COMPLET >



[Retour sommaire >](#)

# FOCUS SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

En région, 19 200 exploitations agricoles<sup>22</sup> emploient 39 000 personnes en équivalent temps plein . L'agriculture en région est riche de productions à forte valeur ajoutée (huiles essentielles, huile d'olive, vin, etc.).

Plusieurs familles de métier du secteur agricole recrutent particulièrement [www.orientation-regionsud.fr/Contenu/metiers-qui-recrutent-agriculture](http://www.orientation-regionsud.fr/Contenu/metiers-qui-recrutent-agriculture)

## Découvrir les métiers

L'enseignement agricole public prépare à treize grandes familles de métier<sup>23</sup> [www.educagri.fr/enseignement-agricole-public.html](http://www.educagri.fr/enseignement-agricole-public.html) :

- Activités hippiques
- Agroalimentaire et bio-industries
- Agroéquipements
- Aquaculture et pêche
- Conseil-Vente
- Cultures

- Environnement
- Élevage et soins aux animaux
- Forêt
- Horticulture
- Paysage
- Services en milieu rural
- Vigne et Vin

Découvrez des reportages et des vidéos métiers en région sur la plateforme régionale

de l'enseignement agricole : [www.eapcript-paca.educagri.fr/index-thematique-c48.html](http://www.eapcript-paca.educagri.fr/index-thematique-c48.html)

<sup>22</sup> Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

<sup>23</sup> Source : [www.educagri.fr/enseignement-agricole-public.html](http://www.educagri.fr/enseignement-agricole-public.html).

# Se former

L'enseignement et la formation agricole<sup>24</sup>, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, offre plusieurs voies d'accès à la formation. Deux d'entre elles vous concernent :

- La formation initiale sous statut scolaire (voie professionnelle, voie technologique et voie générale) ;
- La formation professionnelle en apprentissage.

Il propose des diplômes et des enseignements de la 4<sup>e</sup> de l'enseignement agricole au collège jusqu'au doctorat (bac + 8)

Dès le collège, des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole vous accueillent si vous êtes intéressés et souhaitez expérimenter ce choix.

Vous étudiez alors dans un lycée agricole sous statut scolaire ou bien sous statut d'apprenti dans un centre de formation d'apprentis agricole.

Vous pouvez également réaliser vos études au sein d'une maison familiale et rurale (MFR) sous l'un de ces deux statuts.

<sup>24</sup> <https://agriculture.gouv.fr/les-formations-et-diplomes-de-lenseignement-agricole>.



Pour en savoir plus :

Vous pouvez au sein des MFR suivre un parcours d'études agricoles complet en apprentissage : [www.mfr.fr](http://www.mfr.fr)

# Par la voie générale et technologique et agricole

## En classe de 2<sup>de</sup> générale et technologique et agricole

Vous pouvez vous sensibiliser au secteur et à l'enseignement agricole via les enseignements optionnels suivants :

- Écologie-agronomie-territoires-développement durable ;
- Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives ;

- Pratiques sociales et culturelles (3 h) ;
- Pratiques professionnelles (3 h).

## En 1<sup>re</sup> et en terminale générales

Vous pouvez choisir :

- l'enseignement de spécialité « Biologie-écologie » spécifique aux lycées agricoles. ;
- des enseignements optionnels en lycée agricole :
  - Agronomie-économie-territoires,

- Hippologie et équitation,
- Pratiques sociales et culturelles,
- Pratiques professionnelles.

## En 1<sup>re</sup> et terminale technologiques

Vous pouvez viser le **bac Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant** (STAV) et suivre les enseignements de ses différents enseignements de spécialité :

- Gestion des ressources et de l'alimentation ;
- Territoires et sociétés ;
- Technologie ;
- Territoires et technologie.

# Par la voie professionnelle sous statut scolaire ou en apprentissage

## Un CAP agricole en deux ans

Avec le CAPA, vous visez l'intégration rapide en emploi en tant qu'ouvrier qualifié dans les secteurs de la production agricole, de l'aménagement, de la transformation et des services à la personne.

Au cours de votre formation en lycée professionnel, vous suivez des enseignements généraux et réalisez des travaux pratiques professionnels. Vous êtes en immersion en entreprise entre douze et quatorze semaines. Enfin, vous réalisez un chef-d'œuvre que vous présentez à l'oral devant un jury en fin

de cycle et qui compte pour votre note d'examen final.

En apprentissage, vous passez un tiers de votre temps en formation et deux tiers en entreprise.

Après obtention de votre CAPA, vous pouvez développer vos apprentissages et votre professionnalisation / spécialisation et vous diriger notamment vers un Certificat de spécialisation, un bac professionnel ou un Brevet professionnel agricole (BPA).

## Un bac professionnel agricole en trois ans

Dans ce cas, vous vous formez aux métiers dans la production ou les équipements agricoles et pouvez viser une insertion rapide sur le marché de l'emploi.

Au cours de votre formation en lycée professionnel, vous suivez des enseignements généraux et des enseignements techniques. Vous êtes en immersion en entreprise vingt-deux semaines. Enfin et comme pour le CAPA, vous réalisez un chef-d'œuvre.

Dès l'intégration de la seconde professionnelle, vous choisissez une spécialité à travers une « famille de métiers ». En 2<sup>de</sup> professionnelle, vous pouvez choisir une famille de métier parmi les quatre proposées par enseignement professionnel agricole :

- Métiers de l'alimentation-bio-industries-laboratoire,
- Métiers du conseil-vente,
- Métiers de la nature-jardin-paysage-forêt,
- Métiers des productions.

Après une année de découverte et d'exploration des différents métiers, les années de 1<sup>re</sup> et de terminale professionnelles vous permettent de vous spécialiser davantage.

Après l'obtention du bac professionnel, vous pouvez poursuivre des études, notamment vers un Brevet de technicien supérieur ou un Brevet de technicien supérieur agricole.

Le bac professionnel agricole peut également être réalisé en apprentissage. Dans ce cas, vous passez un tiers de votre temps en formation et deux tiers en entreprise.

## Un BPA (brevet professionnel agricole)

En deux ans exclusivement en apprentissage. Quinze BPA différents sont proposés :  
[Liste des formations BPA](#)



Pour en savoir plus :

- Trouver une formation en région : [www.orientation-regionsud.fr/Formation](http://www.orientation-regionsud.fr/Formation).
- Chercher un lycée agricole en région : <https://www.orientation-regionsud.fr/public/collegien>
- S'informer sur un diplôme : <https://educagri.fr/formations/ensgt-secondaire>
- Repérer les événements, salons, forums, journées portes ouvertes en région : <https://www.enseignementagricolepaca.educagri.fr/agenda.html>
- Construire un projet d'étude, de travail et d'échange à l'étranger : <https://agriculture.gouv.fr/un-enseignement-ouvert-leurope-et-au-monde>

Ce guide a été élaboré par la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur et le Carif-Oref en partenariat avec les services de la Région Académique et de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de la convention régionale entre l'État et la Région relative à la mise en œuvre de la compétence partagée en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, apprenti et étudiant signée le 28 avril 2020.

**Édition mars 2022**



maregionsud.fr



maregionsud



MaRegionSud



maregionsud

Toujours proche de vous avec l'appli Région Sud

